

Adresse de la société populaire de Mirambeau (Charente-Inférieure), lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Mirambeau (Charente-Inférieure), lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 178-179;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22047_t1_0178_0000_5

Fichier pdf généré le 05/11/2020

d'avoir pour représentans des hommes prêts à sacrifier leur vie pour le salut de la République, des hommes clairvoyans, intègres, si éclairés que les intrigues les mieux dirigées, enfantées dans le plus grand secret, conduites avec le plus grand art et cachées sous les apparences les plus séduisantes, n'ont pu leur en imposer. Les cabales, les complots des Hébert et de tant d'autres scélérats découverts et déjà punis annonçaient avec éclat toute la sagesse, la prudence, les lumières, l'intégrité et le zèle de nos représentans.

Mais les derniers événemens mettent le comble à leur gloire et à leur triomphe. En triomphant de Robespierres, n'est-ce pas triompher de ce que la scélérateuse a de plus perfide, de ce que l'intrigue a de plus insidieux, de ce que l'apparence du bien public a de plus séduisant, en un mot, de ce que les mesures, les combinaisons et les moyens ont de plus dangereux ?

Que d'actions de grâces ne vous devons-nous pas, généreux, intrépides et zélés défenseurs de la patrie ? Nous vous vouons une reconnaissance sans bornes et, pour vous la marquer d'une manière qui vous soit agréable nous renouvelons notre serment de ne jamais reconnoître d'autre autorité que celle de la Convention, que toujours nous nous tiendrons serrés et unis à elle et que nous périrons plutôt tous que de jamais reconnoître un tyran; que nous les exterminerons tous, ou plutôt nous vous ferons un rempart de nos corps; nous vouons à la patrie nos biens, notre santé, notre vie. Aucun sacrifice ne nous coûtera. Nous continuerons toujours à montrer le même zèle pour notre patrie, le même patriotisme qui nous a toujours animé depuis le commencement de la révolution.

Tels seront toujours les sentimens et les dispositions et telle sera toujours la conduite de tous les membres de la commune de Chaligny, district de Nancy et département de la Meurthe. Vive la République une et indivisible !

Charles THOUVENIN (*maire*), W. JOLY (*agent nat.*), GERMAIN (*secrét.-greffier*) et 15 signatures d'officiers municipaux et de notables.

o'

[*La sté des amis de l'égalité et de la liberté de Genis* (1), à la *Conv.*; 20 therm. II] (2)

Liberté, égalité, ou la mort !

Citoyens représentans,

Vous venez de découvrir le plus infâme des complots ourdi contre notre liberté. Des Cromwel, des Cathilina, des monstres conspirateurs, sous le voile du patriotisme, nous préparoient des fers. Votre vigilance, votre courage énergique pour le maintien de nos droits vous ont fait franchir les périls qui nous menaçaient. Au milieu des orages vous avez pris cette attitude mâle et républicaine, vous avez frappé les

tyrans Robespierre et leurs satellites et la patrie est encore une foy sauvée. Grâce vous soient rendues ! En dépit de la majeure partie de l'Europe la France sera libre. Vive la Convention, vive la République !

BOULLANGER, BOSCHATEL, BOYVEAU (*commissaires*).

p'

[*La sté popul. et républicaine de Mirambeau* (1), à la *Conv.*; s.d.] (2)

Citoyens représentans,

Nous avons frémi d'horreur et d'indignation en apprenant le péril imminent qui a menacé la République et tous les dangers qu'a couru la représentation nationale. Sans votre active surveillance, sans votre mâle courage, les maux de la France devenoient incalculables; mais il est écrit, citoyens représentans, après les événemens qui viennent de se passer, que la liberté entre vos mains ne peut jamais périr.

Des monstres d'une nouvelle espèce, des dictateurs et des triomvirs, des Cronwel et des Catilina, forts d'une grande popularité acquise par 5 années d'amour feint pour le peuple, ont eu la sélérateuse de metre la chose publique à deux doigts de sa perte pour satisfaire leur insatiable ambition. Loin de vous laisser abatre dans la plus difficile des circonstances, vous n'en avés eu que plus de courage et de fermeté. En vrai Spartiates vous vous êtes dit : plus les ennemis d'un genre nouveau que nous avons à combattre sont dangereux et puissants, plus nous devons déployer un grand caractère et frapper de terribles coups. Notre vertu héroïque peut elle-même nous valoir la mort. N'importe ! Immolons-nous s'il le faut pour notre patrie, sachons la sauver des mains du tyran qui veut l'asservir, ou bien ensevelissons-nous dans le tombeau. La liberté renaitra de nos propres cendres.

Citoyens représentans, votre espoir consolateur n'avoit pas été déçu, le tyran de race nouvelle auroit trouvé en vous autant de Mucius Soevola qui n'auroient pas manqué leur coup. Qu'ils sont insensés et bien méprisables dans leur politique, ces illustres scélérats qui s'imaginent, à l'aide de quelques grands forfaits, pouvoir venir à bout de redonner des ferts à la France devenue libre. Détrompés-vous, vils pigmées, ou plutôt tremblés, car nous sommes 25 millions d'hommes qui avons juré guerre aux tyrans, paix, accueil et fraternité aux peuples.

Citoyens représentans, par votre courageuse détermination vous vous êtes montrés dignes d'un grand peuple que vous représentés. Les monstres qui vouloient s'abreuver de votre sang, les monstres qui vouloient déchirer le sein de leur patrie ont payé la peine due à leurs forfaits. Grâce immortelle vous en soit rendue ! Que le glaive de la justice nationale, après avoir frappé les chefs, atteigne maintenant tous leurs

(1) District de Pons, Charente-Inférieure.

(2) C 316, pl. 1269, p. 14. Mentionné par B^h, 3 fruct. (suppl^h).

(1) Charente-Inférieure.

(2) C 316, pl. 1269, p. 15. Mentionné par B^h, 3 fruct. (suppl^h).

complices. Ce n'est que par la mort du dernier des conspirateurs que la vengeance du peuple français peut être pleinement satisfaite.

Francs républicains de Paris qui n'êtes pas restés étrangers à la victoire que viennent de remporter nos représentants sur l'afreuse tyrannie, nous sanctionnons pour notre part s'il en étoit besoin le décret portant que vos sections n'ont pas cessé de bien mériter de la patrie. Recevés ici le tribut de reconnaissance que vous payent vos frères de Mirambeau pour avoir parfaitement rempli votre devoir. Au nom de l'amitié qui nous lie, au nom de l'intérêt et de la félicité de notre pays, n'ensensons jamais les personnes, attachons-nous à la République, à la liberté et à la Convention nationale, centre commun où tout va aboutir. Premières sentinelles de ce dépôt sacré, continués de veiller à sa conservation et ne souffrés jamais qu'on porte atteinte à la représentation nationale. Faites-la au contraire respecter de tout votre pouvoir; honorés-la toujours : c'est le moyen de vous honorer vous-mêmes aux yeux de tous vos frères des départements.

Et vous, citoyens représentans, poursuivés votre glorieuse carrière; accomplissés les heu-reuses destinées de la France en achevant le grand œuv[r]e que vous avés commancé. Le bonheur de votre patrie sera la digne récompense de vos travaux.

POITEVIN (*secrét.*), GIRAULT (*présid.*), GIRAUD (*secrét.*), DUBURG (*secrét.*), et une signature de secrétaire illisible.

2

La société populaire de Layrac, district d'Agen, département de Lot-et-Garonne, invite la Convention nationale à rester à son poste; elle lui fait part qu'outre les dons qu'elle a déjà offerts à la patrie, elle vient d'en faire un nouveau en versant dans la caisse du receveur du district d'Agen la somme de 2 100 liv. pour les braves défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La sté popul. des amis de la constitution de 1793, séante à Layrac, à la Conv.; Layrac, 1^{er} therm. II*] (2)

Représentans du peuple,

Tandis que vous mettiez à l'ordre du jour la probité, la justice et toutes les vertus, Pitt et ses partisans mettoient à l'ordre du jour le crime et l'assassinat. Voilà donc le résultat de la politique britannique. C'est en payant des malheureux assassins qu'elle prétend renverser la représentation nationale et la priver des plus ardens défenseurs de la cause du peuple. Grâce

immortelles te soient rendues, Etre des êtres ! Robespierre et Collot-d'Herbois vivent encore, ils siègent au milieu de nos augustes représentans; c'est ta main toute puissante qui a détourné le fer assassin dirigé par le crime.

Continuez, législateurs, que la rage impuis-sante des despotes coalisés n'abatte point votre courage, continuez tranquillement vos sublimes travaux et donnez à l'univers étonné le spectacle d'un gouvernement populaire consolidé dans un vaste empire. L'œil d'un grand peuple reconnoissant est ouvert sur vous et saura vous garantir des poignards que la tyrannie ne cesse d'aiguiser contre vous. Comptez sur la France entière, comptez sur ces généreux Parisiens qui depuis 5 ans ne cessent de combattre les aristocraties de toute espèce. Ils veillent continuellement sur le dépôt sacré que le peuple français leur a confié, et si quelque malheureux, séduit encore par l'or de Pitt et de Cobourg, osoit porter ses mains parricides sur vos personnes sacrées, nous sommes sûrs qu'ils trouveroient en eux autant de Geoffrois prêts aux dépends de leur vie, à le livrer à la vengeance des loix.

Pour nous, que la nature a placés à 200 lieues du centre de toutes les vertus, nous resterons inviolablement attachés à ces vrais Jacobins, la colonne la plus inébranlable de la révolution, et dont une foule d'intriguants et d'ambitieux auroient voulu nous détacher. Nous ne cesserons de faire tous les sacrifices que la patrie en danger exige de nous. A ceux que nous avons déjà faits nous venons d'en ajouter un nouveau : une somme de 2 100 [et] quelques livres vient d'être versée par notre société dans la caisse du receveur de notre district. Elle est destinée à nos braves volontaires qui répandent leur sang pour la défense de notre sainte liberté et dont le courage va sonner en peu de temps les derniers momens de l'agonie de tous les tyrans et de tous les despotes coalisés. S. et F. !

LA RIVIÈRE (*présid.*), DUCOLNET (*secrét.*), DALGRINS (*secrét.*).

3

Le citoyen Bourgal, de la commune de Gardanne, district d'Aix (1), déclare à la Convention nationale qu'il fait don à la patrie, pour les frais de la guerre, du montant de la liquidation de l'office de notaire dont il étoit titulaire.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (2).

[*Le cⁿ Bourgal, de la comm. de Gardanne, au présid. de la Conv.; Gardanne, 3 therm. II*] (3)

Citoyen président,

Je ne possède rien autre dans ce bas monde qu'une créance sur l'Etat de 162 liv. 14 s. 10 d., provenant de la liquidation de l'office de notaire

(1) P.V., XLIII, 268.

(2) C 313, pl. 1269, p. 29. Bⁱⁿ, 2 fruct. (suppl¹); J. Sablier, n^o 1505.

(1) Bouches-du-Rhône.

(2) P.V., XLIII, 268. Bⁱⁿ, 2 Fruct. (suppl¹).

(3) C 311, pl. 1235, p. 19.